



Communiqué commun Profession psychologue

Durant la période de confinement, les établissements de santé, les EHPAD, les établissements médico-sociaux et sociaux ont poursuivi leur activité. Parmi les professionnels mobilisés, les psychologues ont montré leur investissement tant auprès des malades, des résidents et des personnels que de la population en général. Ils ont apporté leur aide, leur savoir-faire quant à l'écoute de la souffrance psychique. Certains se sont volontairement engagés, à l'hôpital ou en dehors, de manière bénévole, d'autres ont été réquisitionnés dans des centres hospitaliers pour soutenir soignants et usagers. Ils ont impulsé et animé de nombreuses initiatives d'aide psychologique. Cependant la crise est loin d'être terminée. Ses effets vont générer, sur plusieurs années encore, des difficultés psychologiques, chez les soignants comme dans l'ensemble de la population.

Dans ce contexte, les organisations CGT-UFMICT, SIUEERPP et SNP appellent les pouvoirs publics à une reconnaissance du rôle des psychologues. Nous demandons une revalorisation salariale immédiate pour cette profession très majoritairement féminine (à 86%), souffrant d'une grande précarité et de temps partiels contraints dans tous ses lieux d'exercice : FPH (seulement 40% de titulaires), EHPAD et établissements médico-sociaux.

La formation pour l'obtention du titre de psychologue exige un haut niveau de formation en psychologie, c'est pourquoi les organisations signataires revendiquent :

1. Un salaire de début à deux fois le SMIC (1800€ revendiqué) et un doublement en fin de carrière ;
2. Une formation de doctorat professionnel de 3^{ème} cycle, puisque depuis la masterisation des diplômes en 2004 le master relève du 2nd cycle alors que le DESS relevait auparavant du 3^{ème} cycle ;
3. Une structuration institutionnelle dans les établissements reconnue par décret permettant d'élaborer un véritable projet psychologique d'établissement, et facilitant la nomination de psychologues à des postes de responsable d'unité ou de service ;
4. Une reconnaissance par la sécurité sociale des différentes prestations réalisées par les psychologues et un accès direct, sans prescription médicale¹, pour tous sur tout le territoire.

Les signataires de ce communiqué rappellent qu'ils attendent d'être reçus de façon urgente par le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Enseignement supérieur, pour présenter ces revendications.

Le 9 juillet 2020

¹ La pétition atteint à l'heure actuelle près de 18 500 signatures : <http://chnq.it/tcg6xqZQ>